

ADHÉSIONS 2024

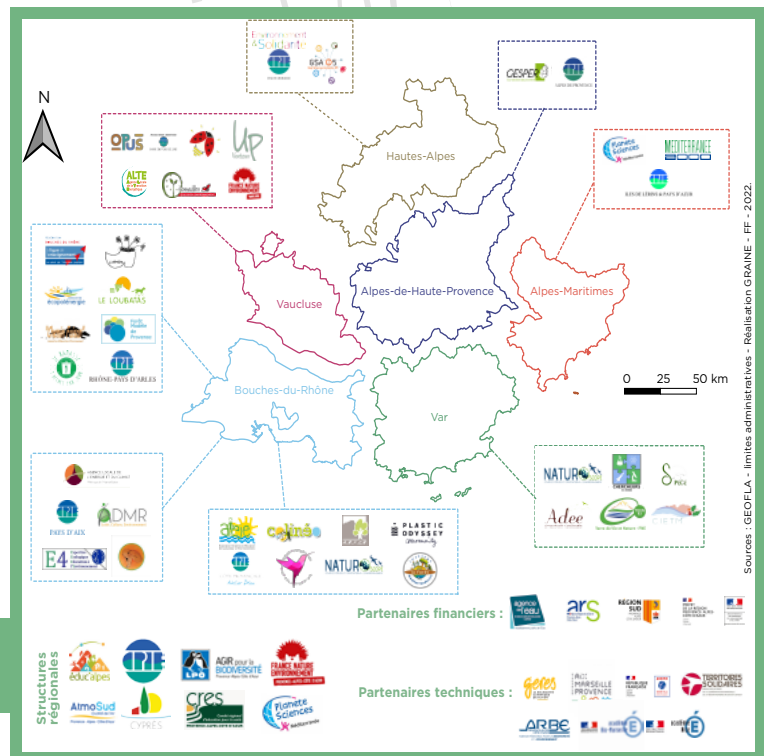


Le **GRAINE Provence-Alpes-Côte d'Azur** est un réseau régional qui, depuis 1991, permet l'échange, la réflexion, la rencontre, la recherche pédagogique et la formation des acteurs de l'Éducation à l'Environnement. Il est ouvert à tout acteur de l'éducation à l'environnement

Être adhérent de l'association, support administratif et décisionnel, c'est soutenir des actions pour lesquelles on se sent concerné et participer ainsi à une dynamique de réseau. Les adhérents sont signataires de la charte du réseau.

En tant qu'adhérent du **GRAINE**, vous profitez de ces différents services:

- **Information et communication** via les listes de diffusion, le site internet et réseaux sociaux,...
- **Professionnalisation** par la participation aux journées mises en place par le GRAINE, formations, évènements...
- **Accompagnement** dans tous les domaines de la vie associative
- **Conventionnement** pour des missions particulières
- **Vote** en AG



Sources : GEOFLA - limites administratives - Réalisation GRAINE - PF - 2022

Bulletin d'adhésion 2024

Coupon à découper et à nous renvoyer. Voir tarifs au dos.

Nom de la structure :

Nom du contact :

Fonction :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :



Signature

Mode de règlement de l'adhésion : par chèque bancaire par virement

Montant du règlement : € / / 2024

TARIFS POUR LES ENTREPRISES

CATÉGORIE 1 : LES ENTREPRISES

| Type d'adhérent | Capacité en ressource humaine | Tarif |
|-----------------------------|-------------------------------|-------|
| Petite entreprise (TPE) | Moins de 20 salariés | 150 € |
| Moyenne entreprise (PME) | De 20 à 250 salariés | 300 € |
| Grande entreprise (ETI, GE) | 250 salariés et plus | 500 € |

CATÉGORIE 2 : LES GROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le principe retenu est le tarif de base de la selon le nombre de salariés plus un forfait de 500 euros.

| Type d'adhérent | Capacité en ressource humaine | Tarif | Procédure | Services |
|--------------------------|-------------------------------|--------|---|--|
| Groupement d'entreprises | Moins de 20 salariés | 650 € | Même procédure que pour les entreprises | Tous les services proposés aux collectivités, établissements scolaires et entreprises. Attention, leurs propres adhérents n'auront pas accès à tous les services du GRAINE. Ils devront passer par leur «tête de réseau» pour les services réservés aux adhérents du GRAINE. |
| Groupement d'entreprises | De 20 à 250 salariés | 800 € | | |
| Groupement d'entreprises | 250 salariés et plus | 1000 € | | |

POUR LES NOUVELLES STRUCTURES:

La demande d'adhésion devra être accompagnée des documents listés ci-dessous pour être soumise à l'approbation du Conseil d'Administration du GRAINE.

- Délibération de l'instance délibératoire
- Descriptif des actions de développement durable engagés ou à venir avec mise en place systématiques de volets EEDD en partenariats avec le GRAINE
- Projet partenarial en accord avec nos statuts et la charte
- Une lettre de demande d'adhésion précisant vos motivations
- Un document justifiant de la déclaration officielle de votre organisme (récépissé d'inscription en préfecture , K Bis, ...)
- Les coordonnées du représentant et de son suppléant
- Un chèque à l'ordre du GRAINE Provence Alpes Côte d'Azur accompagné du bulletin d'adhésion

J'adhère au GRAINE en qualité de membre actif. J'ai pris connaissance des [statuts](#) et de la [Charte](#).